# ASSEMBLEE TERRITORIALE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

## COMMISSION PERMANENTE

SESSION ORDINAIRE DE FEVRIER 1964 1ère Séance : jeudi 6 Février 1964 à 9 he

### Présidence de M. Alexandre LE GAYIC

000

LE PRESIDENT : Nous poursuivons.

### CESSION GRATUITE, PAR LE TERRITOIRE, A L'ETAT FRANCAIS, DES TERRAINS DOMANIAUX D'EMPRISE DES AERODROMES DE LA POLYNESIE FRANCAISE -

M. Jacques DROLLET, rapporteur sur l'objet ci-dessus, donne lecture de rapport n° 64-23 en date du 6 février 1964, ainsi concu:

#### " RAPPORT

- " portant cession gratuite, par le Territoire,
- " à l'Etat Français, des terrains domaniaux
- " d'emprise des aérodromes de la Polynésie
- " Française,
- " présenté à la Commission Permanente,
- " par Monsieur le Conseiller Jacques DROLLET.

M. J.-B. Heitarauri CERAN-JERUSALEMY, à titre consultatif : Pour ce qui est des aérodromes des îles, l'Assemblée a bien accordé à l'Etat français le fonctionnement de ces aérodromes secondaires, mais il n'a jamais été question de céder à l'Etat Français des domaines du Territoire.

Pour ce qui concerne l'aérodrome de Hao qui pourrait servir de terrain de dégagement, c'est une autre histoire! L'aérodrome de Hao servira en premier lieu à Moruroa, c'est-à-dire au C.E.P.! Alors qu'on ne nous parle pas de terrain de dégagement, c'est encore, sans en avoir l'air, pousser à la roue vers le C.E.P.!

M. Gérald COPPENRATH, à tître consultatif: Une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que, actuellement, ces terres domaniales de Hao ne rapportent rien au Territoire, il faut le reconnaître, à part quelques locations à des particuliers qui récoltent du coprah.

Le ne peux pas être contre l'aérodrome de dégagement de Hac, parce qu'avant même la venue du C.E.P. ici, j'avais plaidé cette cause à la suite d'une étude faite par le colonel CASTEX, qui estimait qu'un aérodrome de dégagement était indispensable. Etant donné l'isolement de l'aerodrome principal de Tahiti, et le climat de l'aérodrome secondaire de Bora-Bora qui était à peu près le même que celui de Tahiti, il était à craindre que des avions n'ayant pu regagner à temps un autre aérodrome par suite du mauvais temps aussi bien à Tahiti qu'à Bora-Bora, ne soient obligés de chercher un autre endroit pour aller se poser. Il suffit alors qu'un accident arrive pour que la réputation de l'aérodrome de Tahiti soit compromise.

Personnellement, j'estime que c'est une chance pour nous. Bien sûr, il ne faut pas se faire d'illusions, c'est à cause du C.E.P. que l'on va construire tous ces aérodromes; mais cet aérodrome est quand même une chance extraordinaire pour le Territoire, car des pays développés, comme la Nouvelle-Zélande, n'ont pas encore d'aérodromes de classe internationale.

M. J.-B. Heitarauri CERAN-JERUSALEMY, à titre consultatatif: Je n'insisterai pas pour les ayions à envol vertical, mais je signale que des hydravions existent et qu'il y en a encor pour 10 ans.

Pour ce qui est du tourisme, je peux dire que le C.E.P. est à l'opposé même du tourisme tel que nous l'envisageons.

Par ailleurs, je dirai que le C.E.P. n'est pas une affaire qui a été réfléchie depuis 1961, ce projet remonte au départ des évènements d'Algérie; c'est de ce moment qu'on a commencé à M. J.-B. Heitarauri CERAN-JERUSALEMY, à titre consultif: Pour terminer cette discussion, j'irai jusqu'au bout mes idées. Je ne suis pas ici pour les imposer - car je suis plutôt seul ici à dire que je suis opposé - mais il y a une jorité écrasante dans le Pays prête à les repousser, et c'est cette najorité qui compte.

Je dis que la France ne nous a pas consultés, que les Russes et les Américains n'ont certainement pas consulté aussi leurs populations, mais, en tout cas, les grandes explosions américaines et russes se sont passées dans des déserts, alors qu'ici elles se feront sur un océan, cet océan mouvant dont le courant nous ramènera jusqu'ici, à l'ahiti-même, les résidus atomiques, avec tous les dangers que cela comporte.

D'autre part, je crains qu'on s'habitue à cette vie de ressources accidentelles faciles, comme à l'époque de la Métro Goldwin Mayer, - dont le relai, heureusement, a été pris par le C.E.P.-, mais qu'après le C.E.P., nous n'ayo, ns plus rien, que ce soit alors la récession et que des comme de ce Territoire.

se seront aussi habitués à un certain standing élevé de vie, se retrouvent alors dans la "panade".

M. Charles LEHARTEL: Je ne suis pas contre le rapport, mais je vous demanderai, M. le Président, de le renvoyer à la prochaine séance.

M. Jacques DROLLET, rapporteur: Cette affaire n'est pas compliquée, elle est simple et nette, les dossiers sont entre vos mains depuis le mois de décembre, et je crois que nous pouvons la régler de suite, car la lettre qui signale son urgence précise que les appels d'offres seront lancés le 15 février.

M. Charles LEHARTEL : Quand avez-vous l'intention de tenir la prochaine séance ?

M. Jacques DROLLET, rapporteur : Il y aura une séance tous les jeudi.

M. Frantz VANIZETTE, à titre consultatif : En séance plénière, j'avais fait des remarques en ce qui concerne la transmission d'affaires importantes à la Commission Permanente, et je m'aperçois maintenant que même certains membres de la Commission Permanente estiment qu'on aurait dû faire très attention.

Cependant, l'affaire a été transmise, elle est transmise. Je suis personnellement pour le règlement de cette affaire le plus rapidement possible, pour la simple raison que cela correspond exactement à la question préalable qui a été adoptée par l'Assemblée plénière, où il est dit que nous demandons au Conseil de Gouvernement de faire diligence pour nous envoyer les textes pour procéder à la cession de ces terrains domaniaux. Donc, on ne peut dire que l'Assemblée plénière n'a pas déjà émis un avis.

En ce qui concerne la contradiction entre le tourisme et le C.E.P., je voudrais dire et rappeler à ceux parmi nous qui sont allés à Hawaii, qu'à Honolulu, qui reçoit par an 360.000 touristes et qui a en permanence des bases de sous-marins nucléaires et où il y a tout un équipement Stratégic Air-Command avec des bombes atomiques, qui a 70.000 militaires dans les bases, cela n'empêche pas le tourisme de progresser tous les ansotout le monde sait bien que Honolulu est la forteresse avancée de l'Amérique dans le Pacifique.

J'estime qu'il n'y a pas contradiction entre la présence de militaires ici, surtout si l'on cherche à les disperser, comme on le fait, et le tourisme. J'estime que l'installation de ces militaires devrait nous amener, si nous savons manoeuvrer et si, une fois pour toutes, nous réglons loyalement le problème, des avantages d'investissements pratiques, qui permettraient une exploitation du tourisme; je veux parler des routes de pénétration, des plages, et de quantités de choses que nous pourrions obtenir, si nous étions une fois pour toutes logiques avec nousmêmes, et surtout si nous savions ce nous voulons. Malheureusement cela n'est pas le cas; pour certaines choses, nous sommes favorables, et pour d'autres, nous sommes contre, ce qui fait dire : "Comment pouvons-nous nous fier à ces gens là ! ".

LE PRESIDENT : Je pose la question de principe, à savoir quels sont ceux qui sont d'accord pour se prononcer sur cette